

**Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS**

COMMUNE DE LIGNÉ

Convocation du 6 mars 2024

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 25

Qui ont délibéré 29

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2024**

Délibération 240314D002

Classification : 3.5 – Autres actes de gestion du
domaine public

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRIHAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Mélanie BRIHAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents excusés : Mme Anita MENET (pouvoir à Mme Déborah SIDDI), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Guillaume NIEL (pouvoir à Mme Mélanie BRIHAULT), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Alain BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON.

AMÉNAGEMENT CŒUR DE BOURG – PLAN GUIDE OPÉRATIONNEL

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique a lancé, au cours de l'été 2020, un appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg / Cœur de ville ».

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'adresse aux communes de moins de 15000 habitants, désireuses de s'engager dans l'élaboration et la réalisation d'un projet global de requalification de leur cœur de bourg / cœur de ville. Les communes sont invitées à élaborer une étude permettant d'établir un plan guide opérationnel sur plusieurs années qui se traduira par le déploiement d'un plan d'actions d'opérations d'investissement concourant au projet de requalification qui aura été défini.

Le Département apporte aux communes retenues un soutien en matière d'ingénierie et un soutien financier. Le taux d'intervention retenu pour chaque projet est laissé à l'appréciation du comité d'engagement du Département en fonction des éléments qualitatifs du projet et de la situation propre à chaque maître d'ouvrage dans la limite du taux maximum d'intervention déterminé par catégorie de commune. Pour Ligné, ce taux de subvention s'élève à 50 % du montant hors taxes.

En septembre 2020, la Commune de Ligné s'est portée candidate et, par courrier en date du 18 décembre 2020, le Conseil Départemental nous a informés que notre candidature avait été retenue.

La Commune de Ligné a alors confié au Bureau d'Etudes AUDDICÉ la conduite d'un plan-guide qui a pour ambition de penser le centre-ville de Ligné au-delà de l'horizon 2030.

Cette démarche s'est déclinée en 3 phases :

- Phase 1 : diagnostic et enjeux de l'évolution du bourg ;
- Phase 2 : proposition de scénarios et formalisation du plan guide ;
- Phase 3 : déclinaison du plan guide en fiches actions.

Les conclusions du diagnostic et les scénarii d'aménagement ont été présentés lors d'une réunion publique organisée le 20 mars 2023.

En s'appuyant sur les différents échanges en réunions de travail et lors de la réunion publique, le comité de pilotage a travaillé avec le bureau d'études à l'élaboration de deux scénarii d'aménagement.

Par délibération en date du 5 juillet 2023, le conseil municipal a validé l'un des scénarii proposés.

Ce plan guide a pour ambition de donner à voir l'évolution du centre-ville de Ligné dans le temps et dans l'espace. Il permet une cohérence pour des actions qui se déroulent sur un temps nécessairement plus long que celui d'une mandature municipale, mais il ne revêt pas pour autant de caractère obligatoire

pour la Commune. Il permet aux élus d'inscrire leurs projets dans un cadre de référence partageant le droit à des financements.

Le plan-guide du centre-ville de Ligné étant désormais achevé, il convient de le soumettre, pour approbation, au Conseil municipal et de solliciter le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour l'inscription de ce dossier au prochain comité d'engagement.

Le plan-guide fera l'objet d'un contrat-cadre pluriannuel avec le Département précisant le périmètre d'intervention, le plan d'actions, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre et ses modalités financières.

Les actions retenues dans le contrat-cadre feront ensuite l'objet de demandes de subventions individuelles.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan-guide opérationnel et d'autoriser le Maire à soumettre ce dossier au Département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le plan-guide opérationnel du centre-ville de Ligné,
- autorise le Maire à soumettre ce dossier, relevant de l'appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg/cœur de ville », au Conseil départemental et à signer le contrat cadre pluriannuel et toute pièce utile découlant de l'AMI « cœur de bourg/cœur de ville ».

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 20 mars 2024

Le Maire,
Maurice PERRION



La secrétaire de séance
Déborah JOURDON



Publié sur le site de la commune le 21.3.2024